ABAC LE CHESNAY

Société A Responsabilité Limitée au capital de 7 622,45 €
Siège social : 58 rue Pottier 78150 LE CHESNAY
RCS de Versailles : 335 049 946

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 31 DECEMBRE 2024

Le 31/12/2024
A 18 Heures,

Les associés de la SARL sus désignée se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la gérance

La séance est ouverte sous la présidence de Anne PERRAUD, gérante et associée de la société 3AI possédant la totalité des parts.

Le président constate que sont présents à l'assemblée Madame Anne PERRAUD ainsi que M. Franck ANIS représentant de la société AGEX EXPETISE ET CONSEIL, dument habilité à cet effet.

Le Président, avoir constaté que tous les associés sont présents, déclare que l'assemblée peut valablement délibérer et voter aux majorités requises.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :
- Les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- La feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation. Puis le Président

rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément de la société AGEX EXPERTISE ET CONSEIL, représentée par Monsieur Franck ANIS
- Cession de parts sociales
- Transfert de siège social
- Nomination d'un nouveau gérant
- Régularisation du capital social
- Modification des statuts Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale agrée la société AGEX EXPERTISE ET CONSEIL, société par actions simplifiée au capital de 640 000 Euros, dont le siège social est situé 21 C rue Jacques CARTIER — 78960 VOISINS LE BRETONNEUX, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 503 309 197 00013 RCS VERSAILLES, à compter du 31 décembre 2024, comme nouvel associé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Résolution n° 2

L'Assemblée Générale prend acte de la cession de parts sociales de la société AUDIT ANALYSE ASSISTANCE INFORMATIQUE SARL entre Madame Anne PERRAUD (le cédant) et AGEX EXPERTISE ET CONSEIL SAS (le cessionnaire).

Pour mémoire, la société la société AUDIT ANALYSE ASSISTANCE INFORMATIQUE SARL est seule associée de la société filiale ABAC LE CHESNAY SARL exerçant une activité d'expert-comptable.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

L'Assemblée Générale décide de transférer du siège social à l'adresse suivante :

6 avenue Charles de Gaulle – Hall C
78150 LE CHESNAY-ROCQUENCOURT

Et ce avec effet au 31 janvier 2025.

En conséquence, l'Assemblée Générale modifie l'article 4 « Siège social » des Statuts de la manière suivante :

Article 4 – SIEGE SOCIAL

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2024, le siège social est transféré, à compter du 31 janvier 2025, au :

6 avenue Charles de Gaulle – Hall C
78150 LE CHESNAY-ROCQUENCOURT

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°4

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Franck ANIS, représentant de la société AGEX EXPERTISE ET CONSEIL SAS gérant de la société **ABAC LE CHESNAY SARL** consécutivement de la démission de Madame Anne PERRAUD concomitamment de la cession de parts intervenue ce jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal ä l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal

Anne PERRAUD



Franck ANIS
Bon pour acceptation des fonctions de gérant
de la société ABAC LE CHESNAY SARL

